

La nouvelle définition pour les hélicoptères de combat est également de nature à rencontrer certaines des préoccupations de nos partenaires de l'Est dont ils avaient fait Etat. Il faudra, quoiqu'il en soit, nous organiser pour aboutir à un accord cet été en vue d'une signature lors d'un sommet à 35, cette année encore.

Le volet CSBM devra donc évoluer parallèlement à la CSCE sans que cela ne puisse aller évidemment jusqu'à ralentir le processus CSCE dont j'ai dit toute l'importance dans le contexte du règlement des grandes questions politiques dont le sommet à 35 aura à se préoccuper.

J'en viens au sommet lui-même, monsieur le président. La CSCE est le cadre naturel dans lequel à 35 nous allons faire le point, réfléchir à l'avenir et plus concrètement préparer les prochains rendez-vous en vue de ce qu'il est déjà convenu d'appeler Helsinki II.

Le sommet de la fin de l'année sera une étape importante dans la voie d'un ordre européen fondé sur la paix, la sécurité, le respect des droits et des libertés ainsi que la réalisation en Allemagne du droit à l'autodétermination. Il ne s'agit pas de réécrire le principe d'Helsinki, mais de leur donner une application débouchant sur des coopérations dénuées d'arrière-pensées et des réserves mentales.

A ce stade, notre tâche est plus politique que juridique. Nous allons devoir gérer les changements, opération délicate qui nécessitera un niveau élevé de confiance et donc de garanties mutuelles.

La question n'est pas d'institutionnaliser le processus de la CSCE mais d'utiliser pleinement les potentialités qu'il offre en précisant, si nécessaire, ce qui doit l'être. Par exemple: le principe de la légitimité fondé sur des élections libres et ouvertes, ou de l'inviolabilité des frontières. M a i s l'institutionnalisation découlera naturellement du nouvel ordre européen lorsqu'il sera établi, et non l'inverse.

Les Européens ont tous par nature une vocation paneuropéenne, mais celle-ci ne peut aboutir à nier les spécificités propres ni à inhiber le processus d'intégration qui doit conduire à l'union politique de l'Europe intégrée, comme le tentent aujourd'hui les 12 pays.

La Belgique, pays fondateur de la CSCE, voit à la poursuite de l'intégration européenne vers une union économique, monétaire et politique, comme un élément essentiel de la nouvelle architecture européenne. Une communauté européenne encore mieux structurée ne peut que renforcer la cohérence et la stabilité de la coopération entre tous les états de l'Europe de l'Ouest, de l'Europe Centrale et de l'Europe de l'Est. La communauté européenne peut et doit aussi contribuer à l'établissement d'une large communauté de sécurité en Europe grâce au développement de ses responsabilités en matière de sécurité.

